

Développement & Management des équipes et des organisations Conseil - Coaching - Formation

ATELIERS DE DEVELOPPEMENT RH : MODALITES PRATIQUES « Exercer pleinement votre rôle de RH au quotidien »

INTER-ENTREPRISES

BULLETIN D'INSCRIPTION A RETOURNER A DANIELLE MIZRAHI dmconsultants@orange.fr

Prix:

Le prix est de **1250 € HT par atelier de deux jours**, (soit 14 heures). Un forfait de 4500 € HT est proposé à ceux qui s'inscrivent pour l'ensemble des 4 ateliers.

	1	I
LES ATELIERS	Session 1	Session 2
ATELIER 1 : Gagner en conscience de soi et développer votre efficacité relationnelle.	26 et 27 Janvier 2017	27 et 28 Février 2017
ATELIER 2: Prévenir et réguler efficacement les conflits et les tensions dans votre entreprise avec l'Analyse Transactionnelle.	02 et 03 Mars 2017	27 et 28 Mars 2017
ATELIER 3 : Etre reconnu comme un partenaire stratégique et un référent dans la conduite du changement.	04 et 5 avril 2017	15 et 16 Mai 2017
ATELIER 4 : Valoriser votre rôle de développeur de l'engagement collectif et de la coopération.	11 et 12 Mai 2017	19 et 20 Juin 2017

Je m'inscris aux 4 ateliers de la Session 1 □ ou de la Session 2 □ Je m'inscris à la Session 1 et je choisis Atelier 1 □ Atelier 2 □ Atelier 3 □ Atelier 4 □ Je m'inscris à la Session 2 et je choisis Atelier 1 □ Atelier 2 □ Atelier 3 □ Atelier 4 □			
PARTICIPANT(E)			
	Prénom :	Nom:	
	blissement :		
	Dissement		
	Email :		
RESPONSABLE INSCRIPTION			
	Prénom :	Nom :	
Téléphone :	email :		
N° identifiant TVA (mention obligatoire) :			
FACTURATION Etablissement à facturer (si différent du participant) ou OPCA :			

DM Consultants

Ateliers RH 2017 BI.docx Page 1 sur 2



Développement & Management des équipes et des organisations Conseil - Coaching - Formation

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES PRESTATIONS DE FORMATION DE DM CONSULTANTS

1. PRESENTATION

DM Consultants est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 68A rue Amelot 75011 PARIS

DM Consultants développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. DM Consultants réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations DM Consultants étant ci-après dénommée "l'Offre de services").

2 OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent aux prestations de formation relatives à des commandes passées auprès de DM Consultants par tout client professionnel (ci-après "le

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de DM Consultants, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de DM Consultants, lui permettant

de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de Formation à ses besoins

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

3.1 Formations interentreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, disponibles au catalogue DM ees dans les locaux DM Consultants ou des locaux mis à disposition par DM Consultants

3.1.2 Conditions financières
Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de DM

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont pris en charge directement par les participants qui se chargent d'en obtenir le remboursement auprès du Client.

3.1.3 Remplacement d'un participant

DM Consultants offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sar indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de DM Consultants

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, DM Consultants se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra-entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de DM Consultants, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client. 3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par DM Consultants. Sauf disposition contraire dans la proposition DM Consultants, un acompte minimum de 20

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande 4.2 Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à DM Consultants. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par DM Consultants au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à DM Consultants au premier jour de la formation. DM Consultants se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.
4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre DM Consultants et le Client et sont bloquées de facon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des inde compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ; - report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés et au moins huit jours ouvrés avant la session :

80 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- report ou annulation dans un délai inférieur à huit jours ouvrés avant la date prévue pour le début de

l'intervention, 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client. Le report ou l'annulation doivent faire l'objet d'une notification écrite par le Client.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE **SERVICES**

5.1 Modalités de passation des Commandes
La proposition et les prix indiqués par DM Consultants sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par DM Consultants d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique

la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par DM Consultants à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2. Facturation - Règlemen

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de

paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de nulation marketing, ...) sont facturés en sus

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :
- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture :

- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal; - aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différent indiquée sur la facture.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. DM Consultants aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui

pourraient être dus à DM Consultants.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire

DM Consultants ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à DM Consultants, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de DM Consultants.

5.4. Propriété intellectuelle

DM Consultants est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par DM Consultants pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de DM Consultants. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de DM Consultants. En particulier, en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communi des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support

En tout état de cause, DM Consultants demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par DM CONSULTANTS au Client.

DM CONSULTANTS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernar

les Utilisateurs

5.6. Communication

Le Client accepte d'être cité par DM Consultants comme client de ses offres de services. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, DM Consultants peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.7.Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. EN CAS
DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET DM Consultants À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU
CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DES TRIBUNAUX COMPETENTS DE PARIS

Lu et approuvé :

Date

Signature et cachet du client

Ateliers RH 2017 BI.docx Page 2 sur 2